

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 3 octobre 2011 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et lesquels sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Ginette Lamoureux	Madame Lucienne Fortin
	Madame Johanne Bonenfant

Absente Madame Suzanne Gorley

Madame Monique Paiement secrétaire administrative est aussi présente

ASSISTANCE

Mesdames Claudette Lyrette, Hélène Hubert, Julie Paiement, Patricia Dionne, Maryse Gendron, Janick Hubert, Marilyne Brunet, Carole Robichaud, Reine Simard, Annette Côté, Gisèle Landry, Émilienne Désabrais et Chantal Martin

Messieurs Édouard Langevin, Gaston Guindon, Johny Rodgers, Guy Gendron, Arnel Villeneuve, Jacques Lacourcière, Jean-Claude Doré, Benoit Brunet, Gérard Coulombe, Jean-Claude Doré, Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette et Luc Gendron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée Extraordinaire du 22 août 2011

3.2 Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 6 septembre 2011

4. Adoption des comptes et rapports

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de Septembre 2011

4.2 Adoption des comptes à payer du mois de septembre 2011

5. Correspondance

5.1 Journal La Gatineau / offre pour 6 occasions à notre choix pour publicité espace simple dans le journal pour un montant forfaitaire de 269\$ ou espace double 479\$

5.2 Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides demande de soutien

6. Invitation / formation / information / félicitation / remerciement / Colloque-congrès / demande de don / adhésion

- 6.1 Autorisation pour la formation le code d'éthique des employés municipaux à Gatineau le vendredi 14 octobre 2011

7. Incendie / Sécurité civile

- 7.1 MRC demande de la nomination du chef pompier où son représentant à titre de personne responsable du comité technique de la mise en œuvre du schéma de couverture en sécurité incendie
- 7.2 MRC demande l'intention de la municipalité à la participation à l'achat de groupe de plaquettes de numéros civiques.

8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement

- 8.1 Avis de motion Règlement No SQ 2011-001 R.M 2011-0310-218 règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
- 8.2 Avis de motion Règlement No SQ 2011-002 R.M. 2011-0310-219 règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec
- 8.3 Avis de motion Règlement No SQ 2011-04 R.M. 2011-0310-220 règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
- 8.4 Avis de motion Règlement No SQ 2011-04 R.M. 2011-0310-220 règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec
- 8.5 Avis de motion Règlement No SQ 2011-05 R.M.2011-0310-223 règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
- 8.6 Avis de motion pour adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Grand-Remous
- 8.7 Adoption de l'entente entre la Commission Scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et la municipalité de Grand-Remous et les Chevaliers de Colomb de la municipalité de Grand-Remous
- 8.8 Autorisation pour faire la vérification du terrain du Centre Jean-Guy Prévost

9. Voirie

- 9.1 Demande pour ouverture du stationnement pour la pêche blanche au site Maria Chapdelaine

10 Hygiène du milieu

- 10.1 Municipalité de Montcerf-Lytton réponse à notre demande pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables d'un résident demeurant sur le chemin Barrage Mercier

11. Loisirs, Culture et Tourisme

- 11.1 Achat de deux Baies vitrées
- 11.2 Acceptation de la démission de monsieur Sylvain Gagnon

12. Autres sujets et documents le cas échéant

- 12.1 Coût pour barre panique pour l'entrée du bureau, réparation serrure porte en arrière, et changement de code dans diverses portes : Coût approximatif 600 \$
- 12.2 CIB proposition pour programme de la mise à jour des certificats pour un montant de 1 139.25\$ taxes incluses

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

2011-G-0310 -01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011- G-0310-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour, les items suivant sont ajoutés

- 12.1 Comité des Loisirs demande financière pour le Noël des enfants qui se tiendra le 11 décembre 2011
- 12.2 Demande de complément de terrain Monsieur Yvon Lessard
- 12.3 Avis de motion Règlement no. SQ 2011-007 R.M.-2011-0310-222 Règlement concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les items ajoutés et demeure ouvert à d'autres discussions.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-03

Adoption du procès verbal de l'assemblée Extraordinaire du 22 août 2011

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 août 2011 soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2011-G-0310-04

Adoption du procès- verbal de l'assemblée générale du 6 septembre 2011

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée générale du 6 septembre 2011 soit adopté avec les modifications suivantes :

1. De rajouter : «du 1^{er} décembre 2011 au 31 mars 2012» à la résolution no : 2011-G-0609-13
2. D'inscrire la dissidence du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux à la résolution no. 2011-G-0609-01 et inscrire ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-05

Approbation des comptes payés durant le mois de septembre 2011

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de septembre 2011 pour la somme de 23 476.07 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-06

Approbation des comptes payables du mois de septembre 2011

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 88 825.94\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et autorise la directrice générale à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2011-G-0310-07

Espaces publicitaires dans le journal La Gatineau

Le conseiller Monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous rejette l'offre du Journal de La Gatineau afin de faire paraître des annonces publicitaires dans ce journal selon un montant forfaitaire.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2011-G-0310-08

Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides demande de soutien

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité offre une somme de 400\$ à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides pour l'année 2011.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-09

Formation pour le code d'éthique des employés à Gatineau

Le conseiller Monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité autorise la directrice générale à se rendre à une formation à Gatineau le 14 octobre 2011. Cette formation concerne le code d'éthique des employés municipaux.

Il est également résolu de rembourser toutes les dépenses inhérentes à cette formation dès présentation des pièces justificatives

Les frais d'inscription sont de 262.03\$ taxes incluses .Cette dépense est affectée au poste suivant : 02-130-00-454

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2011-G-0310-10

Nomination du chef pompier : personne responsable sur le comité technique de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu de nommer monsieur René Beaudoin responsable sur le comité technique de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-11

Achat regroupé avec la MRC pour l'acquisition des plaquettes de numéros civiques

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité accepte de participer à l'achat en groupe avec la MRC de la Vallée de la Gatineau pour se procurer des plaquettes de numéros civiques.

Cette mesure est devenue nécessaire suite à l'adoption du schéma de couverture de risques en incendie

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller monsieur Vincent Cloutier à l'effet qu'il présentera à une assemblée subséquente un règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec. No. SQ 2011-001 R.M2011-0310-218

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère madame Johanne Bonenfant à l'effet qu'elle présentera à une assemblée subséquente un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec. No. SQ 2011-002 R.M 2011-0310-219.

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère madame Lucienne Fortin à l'effet qu'elle présentera à une assemblée subséquente un règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec. No. SQ 2011-003 R.M 2011-0310-221.

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère madame Ginette Lamoureux à l'effet qu'elle présentera à une assemblée subséquente un règlement concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec. No. SQ 2011-004 R.M 2011-0310-220.

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère madame Johanne Bonenfant à l'effet qu'elle présentera à une assemblée subséquente un règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec. No. SQ 2011-005 R.M2011-0310-223.

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère madame Johanne Bonenfant à l'effet qu'elle présentera à une assemblée subséquente un règlement portant le numéro 2011-0310-224 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Grand-Remous.

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée

2011-G-0310-12

Signature d'une entente avec la Commission Scolaire et les Chevaliers de Colomb

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité autorise le maire monsieur Yvon Quevillon à signer l'entente : «Pour le maintien d'une garderie scolaire à la municipalité de Grand-Remous.» Cette entente est valide pour l'année scolaire 2011-2012.

Cette entente implique la Municipalité de Grand Remous, la Commission Scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et les Chevaliers de Colomb de Grand-Remous

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-13

Autorisation pour faire la vérification du terrain du Centre Jean-Guy-Prévost

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu de procéder aux vérifications nécessaires concernant le terrain au Centre Jean-Guy-Prévost.

Ces vérifications concernent les dimensions et la localisation de la patinoire. Il est également résolu d'accepter les dépenses afférentes à ce dossier.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Ouverture du stationnement pour la pêche blanche au site Maria-Chapdelaine

Ce point est reporté en attente d'autres informations en particulier pour les assurances de la Municipalité

2011-G-0310-14

Entente avec la Municipalité de Montcerf-Lytton cueillette des ordures et recyclages d'un citoyen

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu d'accepter l'offre de la municipalité de Montcerf-Lytton à l'effet que cette municipalité procède à la cueillette des matières résiduelles et recyclables d'un résident au 7 chemin du Barrage Mercier aux coûts 350\$ pour l'année 2012. Ce montant sera réévalué à chaque année lors de l'adoption du budget.

Cette mesure est devenue nécessaire car ce résident est le seul demeurant sur ce chemin et que la municipalité de Montcerf-Lytton n'a qu'un kilomètre à faire de plus afin de desservir ce citoyen.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-15

Achat de deux (2) Baies vitrées à la patinoire

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité autorise l'achat de deux (2) baies vitrées pour la patinoire.

Une somme maximale de 1 500 \$ est allouée pour cet achat incluant les taxes et le transport

ET QUE les fonds disponibles à cette fin soient imputés au poste budgétaire
02-701-30-521

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-16

Accepter la démission de monsieur Sylvain Gagnon

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Sylvain Gagnon et ce en date du 12 mars 2011.

Il est également résolu que la directrice générale procède comme prévu dans la convention collective afin de combler ce poste. (Affichage interne si personne n'applique à l'interne un avis de l'offre d'emploi sera émise dans le journal)

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-17

Installation d'une barre panique, réparations de diverses serrures et changement de codes

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à faire installer une barre panique à l'entrée centrale du hall, de faire réparer les deux serrures à l'arrière du centre Jean-Guy-Prévost et de changer les clés de diverses portes ainsi que les codes d'accès. Une somme maximale de 1 800\$ est autorisée afin de procéder à ces changements

ET QUE les fonds disponibles à cette fin soient imputés au poste budgétaire
02-701-30-527

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-18

Programme de la mise à jour des certificats

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu de faire installer par la compagnie C.I.B. un programme de mise jour des certificats afin de rendre notre logiciel compatible avec la M.R.C Vallée-de-la-Gatineau pour la somme de 1 139.25\$ incluant les taxes.

ET QUE les fonds disponibles à cette fin soient imputés au poste budgétaire
02-130-00-414

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-19

Demande d'aide financière pour la fête de Noël par le Comité des loisirs

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu de donner une somme de 1 000\$ au Comité des Loisirs de Grand-Remous pour l'organisation de la fête des enfants de Noël 2011.

ET QUE les fonds disponibles à cette fin soient imputés au poste budgétaire
02-130-00-971

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-G-0310-20

Demande de complément de terrain monsieur Yvon Lessard

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Lessard a présenté une demande de complément de terrain pour une partie du lot 48-1 du rang 8 du canton Sicotte en complément du lot 48-46 rang 8 canton Sicotte :

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain demandée permettrait d'augmenter la superficie de son lot dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.3, chapitre IV intitulé : Dispositions particulières du règlement de lotissement No. 075 permet une opération cadastrale qui a pour but d'augmenter les dimensions et la superficie d'un lot dérogatoire et conséquemment de réduire l'écart entre celles-ci, les dimensions et la superficie minimales requises par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'utilité de ce résidu de terrain est en faveur du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cet appui ne dégage aucunement le demandeur de se conformer à la réglementation municipale, fédérale et provinciale lors de ses projets futurs;

EN CONDÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée par la conseillère madame Ginette Lamoureux d'appuyer la demande de complément de terrain présentée par monsieur Yvon Lessard au MRNF, le tout conditionnel à ce que les points (a) et (b) soient respectés :

- a) L'acte devra comporter la mention suivante : (Le présent octroi est consenti en vue de compléter un futur emplacement de villégiature. Ledit terrain formant un tout indissociable avec le lot 48-46 du rang 8 canton Sicotte.)
- b) L'opération cadastrale de l'ensemble du lot concerné et du terrain qui lui est ainsi ajouté doit former un seul et unique lot originaire.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère madame Johanne Bonenfant à l'effet qu'elle présentera à une assemblée subséquente un règlement concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec. No. SQ 2011-007 R.M2011-0310-222.

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux demande d'ajouter trois (3) points à l'ordre du jour

1. Demande de documents de la convention collective
2. Inscrire le nom des personnes invitées lors d'appels d'offres
3. Déclaration de non confiance face au conseil municipal

Aucune résolution n'est adoptée

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Note : la conseillère madame Johanne Bonenfant quitte la salle à 20h22

2011-G-0310-21

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu à 20 h 35 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Monique Paiement
Secrétaire-administrative